



Association centrale des activités sociales du CEA



<https://oasis.cea.fr>

www.acasducea.org

LES ACTIVITES SOCIALES ALAS GRENOBLE



*Date de dernière mise à jour : 15 mars 2022 – Document non opposable aux réglementations en vigueur.
Se référer aux mails d'information ALAS et aux réglementations associées.*

- **ACAS** : Association Centrale des Activités Sociales

L'Acas, dont le périmètre d'intervention est similaire à un comité d'entreprise (CE), est une **association loi de 1901** administrée par des représentants du personnel, élus au niveau national lors des élections professionnelles. Elle a pour mission de promouvoir, de réaliser et de gérer les **activités sociales, destinées à l'ensemble des salariés du CEA – y compris retraités** – et à leur famille.

- **CCAS** : Comité Central des Activités Sociales

Le CCAS est chargé de définir et d'orienter la politique sociale, sportive et culturelle du CEA, dont l'application est confiée à l'Association centrale des activités sociales (Acas). **Présidé par le DRHRS**, il vote et contrôle, entre autre, l'exécution des budgets ACAS.

- **ALAS** : Association Locale des Activités Sociales

Sur chaque centre, l'action de l'Acas s'ajoute à celles des Associations locales (Alas), qui proposent essentiellement des activités de proximité dans le domaine des sports, des loisirs, de la culture et des jeunes.

- **CLAS** : Comité Local des Activités Sociales

Cette instance est chargée, par délégation du CE, des questions relatives aux **activités sociales, sportives et culturelles de l'établissement**. **Présidé par le directeur de centre**, il vote et contrôle, entre autre, l'exécution des budgets ALAS.

- **CS** : Coefficient social

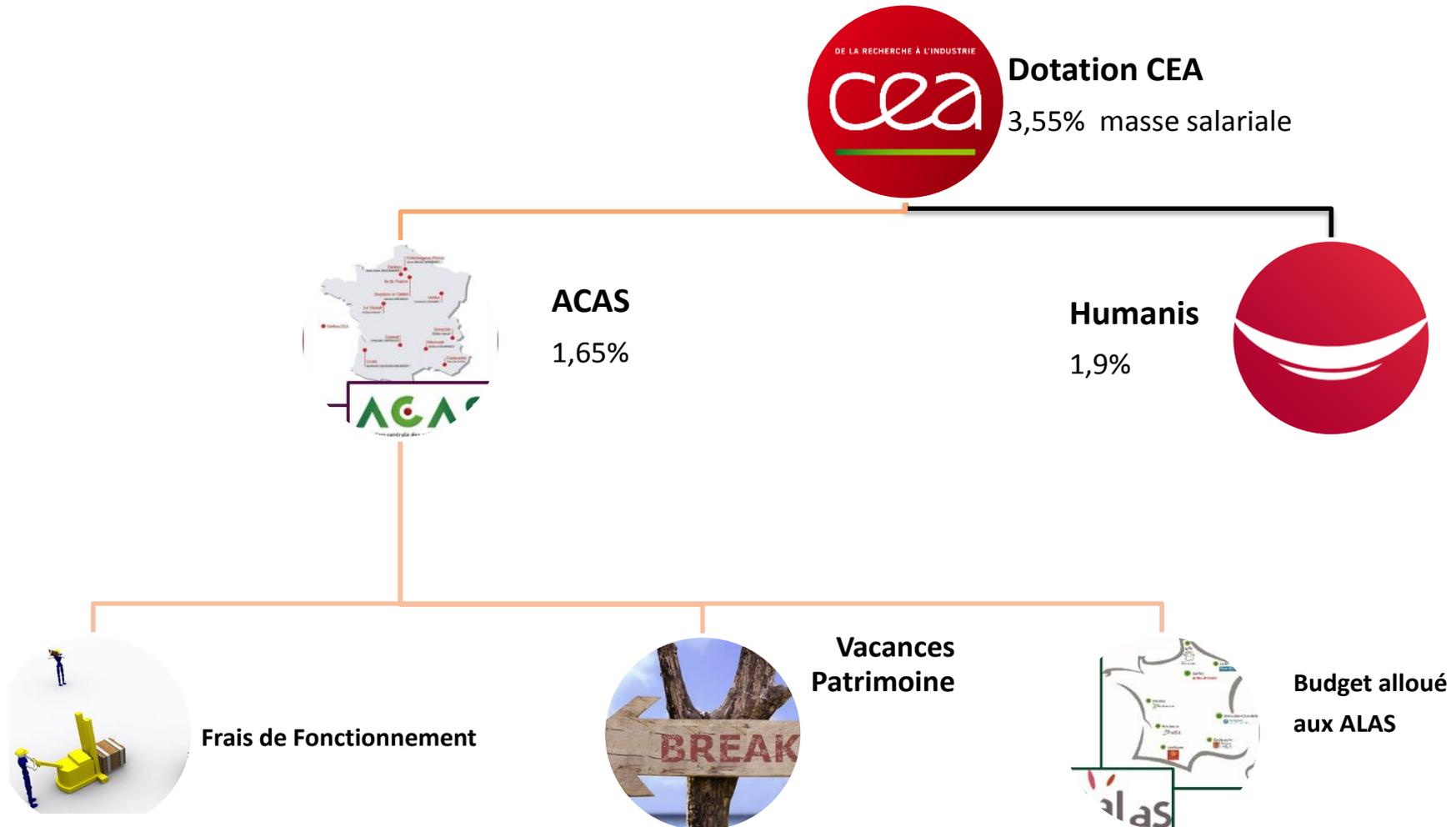
Pourcentage d'aide (taux de participation) applicable sur le montant des prestations (éventuellement plafonné). Pour ce calcul, vous devez vous munir de votre avis d'imposition de l'année N-1

- **BLG** : Bureau Local de Gestion

Les Bureaux Locaux de Gestion ont pour mission de mettre en œuvre les prestations votées par les élus ACAS et ALAS sur chacun des centres CEA de son périmètre, de s'assurer de la communication auprès des salariés du centre, et de veiller à leur juste application, des inscriptions jusqu'à la réalisation des prestations.

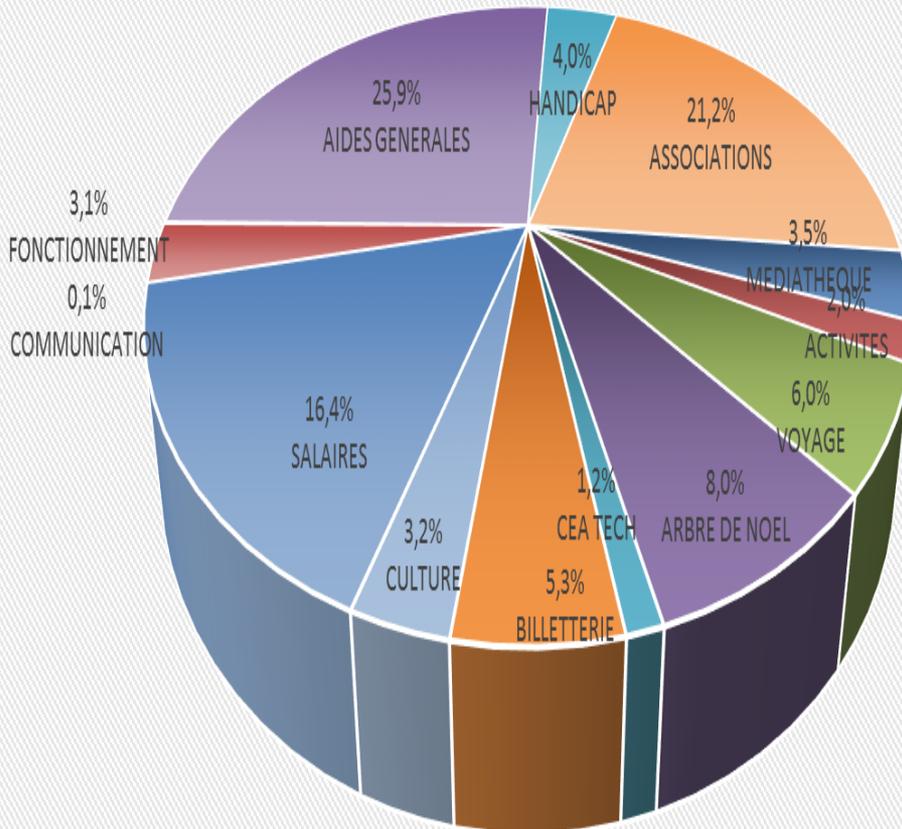
- **OAASIS** : *Plateforme* de gestion des prestations ACAS et ALAS

Activités sociales : BUDGET ?



Le Budget Grenoble 2019 = 1,25 M€

Répartition Budget 2019



- La partie **association** concerne essentiellement l'AS (80%) mais aussi l'AAC, VAL, la bricothèque, ...
- Les **activités** sont les prestations « évènementielles » que vous découvrez tous les mois dans votre lettre d'info (y compris l'arbre de Noël, les voyages, ...).
- La partie **Aides générales** regroupe les aides aux études, les centres de loisirs, la petite enfance, les prestations handicap, ...
- La partie **Salaires** concerne essentiellement les frais de personnel qui ne sont pas déjà pris en charge par l'ACAS.

Des participations sur vos séjours et vos transports (**Après séjours**)

Transports Secs
Camping, etc.



Des séjours clefs en main au sein de **notre catalogue** de vacances
Du **conseil et une relation privilégiée** avec nos organismes agréés pour la réservation et la préparation de vos vacances (**Avant séjours**)

- Pour vos **Avant séjours**, pensez à vous munir de vos devis organismes agréés.
Pour rappel, le règlement peut se faire en 2 chèques maximum (Avant le départ) ou en 6 prélèvements sur salaire maximum.
- Pour les **Après séjours**, munissez-vous de vos justificatifs originaux
Attestation de séjour et/ou Boarding Pass + factures acquittées
Possibilité de les adresser par courrier interne (Pensez à garder une copie)



Attention, le délai pour bénéficier d'une **participation est de 3 mois maximum**

Des **prestations sociales** pour toute la famille



Arbre de Noël
Chèque Vacances
Centre aéré,
Rentrée scolaire, Bourse Etudes Sup., ...



Des **bons plans** tout au long de l'année
à retrouver sur le site OASIS



L'**accès aux activités**
culturelles, ludiques et sportives
à des tarifs privilégiés

1 médiathèque ouverte du mardi au vendredi de 12h30 à 15h
(16h le merc.) ouverte aux membres de votre famille.

Bibliothèque

33 000 livres et BD

Ludothèque

2500 jeux de 7 à 77 ans

Dvd thèque

9000 CD : jazz, variété, rap, classique, hip-hop, world...

Cinémathèque

plus de 1200 titres

Le Kiosque (62 abonnements)

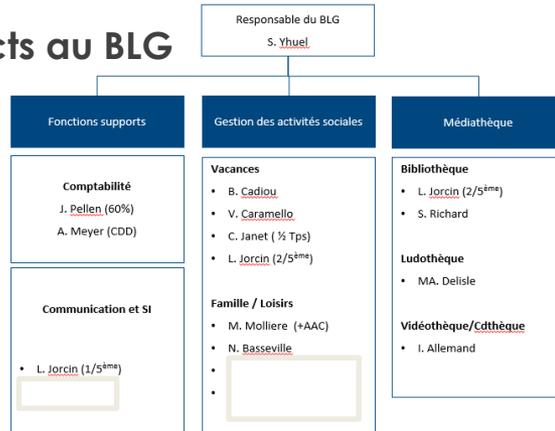
Adhésion annuelle : 8€





En pratique :
 Horaires des permanences
 du Mardi au Vendredi de 13h30 à 15h30
BLG.grenoble@cea.fr

Vos contacts au BLG



PRTT - INES

Toutes nos prestations sont
 ouvertes aux salariés des
 plateformes régionales

Prestations spécifiques dédiées
 (Culture/Sport/Parc)

Nous développons autant que
 possible la dématérialisation des
 inscriptions pour en faciliter l'accès.

Permanence INES :
 Tous les lundis - 9h/12h15 et
 13h15/15h30
 Bât. Lynx 4 - Salle 317

Faites calculer votre Cs pour vous inscrire

COEFFICIENT SOCIAL 2019
 (applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre)

SALAIRE ET CONTRAINT (CONCORD)

AMBIENT À LA DÉCLARATION

1. Date de l'année de l'année 2019 pour un revenu de 2017 de date de non-implication.

2. Liste de famille - Contrat de Travail et 1^{er} logement.

3. Tous les autres documents peuvent servir de pièces justificatives (Passeport et Carte de Résidence).

Nom : _____ Prénoms : _____ Matricule : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

DATE DE DÉPART : _____

ADRESSE COURANTE : _____

Catégorie professionnelle : _____

Titre professionnel : _____

Etat matrimonial : _____

Etat civil : _____

SITUATION DE LA FAMILLE

Célibataire Marié Pacs Veuf

N° badge CEA du salarié (RACHÉ ou NON) : RACHÉ NON

COMPOSITION DE LA FAMILLE

Nom & Prénom	Date de naissance	Statut de l'individu	Statut de l'individu	Statut de l'individu	Statut de l'individu

L'employeur doit compléter l'état de reconnaissance de l'INES

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis aux fins de l'INES.

Date : _____ Signature : _____

A REMPLIR PAR LE BLG

☐ Date d'inscription au CEA
 ☐ 100 : Sans préavis
 ☐ 1000 : Sans préavis (Date de fin de contrat)

Quelques prestations de l'

Famille :

Aide à la garde (0 – 3 ans) : Selon Grille et coef. social
Déposer le dossier sur OASIS en Janvier – Février de l'année suivante

Aide pour les centres de loisirs sans hébergement – subvention entre 25 et 87%*
- 50 jours subventionnés par an et par enfant de 3 à 12 ans

Voyage scolaire de la primaire à la terminale - subvention entre 25 et 87%*
- 1 voyage scolaire par an par enfant
Le prix du séjour pris en compte doit être au minimum de 65 € et est plafonné à 345€

Arbre de Noël de 0 à 12 ans :
Inscription au spectacle + Inscription pour un cadeau entre juin et juillet de l'année.

Chèques vacances « Ado » : 12 à 18 ans : Selon Grille et coefficient social
Inscription en **Mars et Avril** pour une distribution début juin de l'année

Rentrée scolaire Collège et Lycée : de la 6^{ème} à la terminale - Selon Grille et coef Social
Inscription en **Juin et Juillet**

Vacances :

Destinations privilégiées pour les salariés de Grenoble avec participation complémentaire de votre ALAS

Chèques Vacances (période de pré-inscription Mars-Avril)
Sous conditions, voir réglementations ALAS spécifique

Loisirs/ Activités

Des sorties ALAS à la journée (Parc, sortie découverte, etc.)

Activités loisirs (Mercredis récréatifs, Réalité virtuelle, etc.)

Des visites Musées gratuites

Des bons plans Culture dans les salles de spectacles, Opéra, etc.

...

Voir le mail ALAS 1 fois par mois

Billetterie : A SAISIR EN LIGNE SUR OASIS !

Remboursement billetterie (Musée, concert, Parcs d'attraction, Cirque, matchs sportifs, Cinéma) :
- 70€ par année civile pour un célibataire
- 120€ par année civile pour un foyer à partir de 2 pers.

Fournir la facture acquittée nominative ou les billets nominatifs (pour le cinéma et les musées, le(s) billet(s) avec une preuve d'achat).

- Reste à charge de 5€ par billet entre 1 et 3 billets présentés ensemble
- Reste à charge de 15€ pour un ensemble de plus de 3 billets présentés ensemble

Saisie des demandes en ligne directement sur OASIS

Remboursement sur compte bancaire → Fournir un RIB OBLIGATOIREMENT.

Organisation de préventes ponctuelles pour des spectacles à tarifs préférentiels cumulables avec le remboursement de billetterie.